

17 0 1

L/94/ 011 /CTRN

RATIFIANT ET ET PROMULGUANT
L'ACCORD DE PRET N°F/GUI/DEV -
AGP/93/31 SIGNE 10 DECEMBRE 1993
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINÉE
ET LE FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT (FAD) -

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL APRES EN AVOIR
délibéré, adopte :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA teneur
suit :

ARTICLE 1ER/ - est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt N° F/GUI/
DEV - AGP/93/21 signé le 10 Décembre 1993 entre la République de
Guinée et le Fonds Africain de Développement mettant à la disposi-
tion de la Guinée un prêt de DIX MILLIONS (10.000.000) d'unités de
comptes FAD pour le financement du Projet de Développement Agro-
pastoral de Beyla-Kérouané.

ARTICLE 2/. - La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, LE 21 MARS 1994


- LANSANA CONTE -